

Les descendants de Sulpice



Vincent Patault x Jeanne Tranchant

accord successoral entre héritiers de Vincent à savoir : Jeanne Patault x F. Alliot, enfants de Marie Patault dcd x F. Baronnet, Anne Patault x N. Rosier, Silvain Patault x M. Delacroix en date de 26 mars 1693

copie

Pardonner honneur et la bannir. Les uns
 protestent au contraire. Les autres disent
 que la France n'est pas une monarchie absolue
 mais une monarchie limitée par les lois
 et les coutumes. Les uns disent que
 le roi est le chef de l'Etat et que
 il a le droit de faire la loi. Les autres
 disent que le roi est le premier
 magistrat et que il est responsable
 devant le peuple. Les uns disent que
 le roi est le chef de l'armée et que
 il a le droit de faire la guerre. Les autres
 disent que le roi est le chef de la justice
 et que il a le droit de faire la loi.
 Les uns disent que le roi est le chef
 de l'administration et que il a le droit
 de faire la loi. Les autres disent que
 le roi est le chef de la religion et que
 il a le droit de faire la loi. Les uns
 disent que le roi est le chef de la police
 et que il a le droit de faire la loi. Les autres
 disent que le roi est le chef de la justice
 et que il a le droit de faire la loi.

